

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N° DEL095-20

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 11 décembre 2020, s'est réuni dans la salle des fêtes en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, J. DE LOUBENS, E. LAZZAROTTO, N. MELCHILSEN, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, et MM. E. BEVILLARD, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M^{me} CONINX Pascale (pouvoir à Isabelle BEREZIAT, en date du 17 décembre 2020)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 17 décembre 2020)
M^{me} FABBRO Elisa (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 15 décembre 2020)
M. FABBRO Jacques (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 15 décembre 2020)
M. GAMET Stéphane (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 17 décembre 2020)
M. GUIHENEUF Mickaël (pouvoir à Dominique FRANCILLON, en date du 12 décembre 2020)
M. HADJ HASSINE Yacine (pouvoir à Anaïs TOURRE, en date du 17 décembre 2020)
M^{me} JACCOUD Gisèle (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY (épouse CUSSIGH), en date du 15 décembre 2020)
M^{me} JANSER Meg-Anne (pouvoir à Timothée JAUSOIN, en date du 17 décembre 2020)
M^{me} MALVOISIN Lola (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY (épouse CUSSIGH), en date 17 décembre 2020)
M^{me} OSSARD Sylvie (pouvoir à Naziha BOUYIRI (épouse BILLIOUD), en date du 13 décembre 2020)
M^{me} PRUNIER Sandrine (pouvoir à Naziha BOUYIRI (épouse BILLIOUD), en date du 17 décembre 2020)
M^{me} VINCENT Yvette (pouvoir à Isabelle BEREZIAT, en date du 11 décembre 2020)

Madame Isabelle BEREZIAT et Monsieur Timothée JAUSOIN ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Cession d'un terrain avec une maison individuelle cadastré section AH 204, situé 2 rue Compagnie Stéphane et appartenant à la commune.

Rapporteur : Eric BEVILLARD.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

Une maison, située 2 rue Compagnie Stéphane à Gières et qui servait de « maison » de chantier lors des travaux du tramway en 2004-2006, a été acquise par la commune auprès du SMTC en 2008.

La commune a mis en vente cette maison située à proximité immédiate du tramway et de la Gare et non loin du domaine universitaire et de la rocade. Le terrain a une superficie d'environ 764 m². La maison d'environ 120 m² de type T5, sur 2 étages avec un garage, dispose également d'un sous sol et de combles aménageables.

Cette cession a été convenue avec les acquéreurs au prix de 375 000 € (trois cent soixante-quinze mille euros).

Le service des domaines de la direction départementale des finances publiques de l'Isère évalue la valeur vénale de ce bien à 430 000 €. Il est rappelé que les collectivités territoriales peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

La maison n'a fait l'objet d'aucun travaux significatifs depuis sa construction en 1986, mis à part le remplacement des fenêtres donnant sur la voie SNCF. L'ensemble des autres menuiseries et portes sont d'origine. Le sol et les plafonds n'ont fait l'objet d'aucun travaux et sont datés. La maison comporte également à l'étage du lambris en mauvais état. La maison nécessite donc d'importants travaux afin d'être remise en état et au goût du jour.

Ainsi, pour ces raisons, le prix de cession envisagé par la commune et négocié avec les acquéreurs est inférieur au prix de la valeur vénale du bien indiquée par le service des domaines.

Il convient de formaliser cette vente.

Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Prix	Acquéreurs	Accord de l'acquéreur
AH 204	764 m ²	2 rue Compagnie Stéphane	375 000 €	Dimitri Yanculovici Sara Bisbe Lopez	09/11/2020

Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 modifiée le 16 octobre 2015 et l'arrêté du 17 décembre 2001 modifiant les modalités de consultation du service des Domaines,

Vu l'avis de France Domaine en date du 8 décembre 2020,

Vu l'accord de M. Dimitri Yanculovici et Mme Sara Bisbe Lopez en date du 9 novembre 2020,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la vente de la parcelle cadastrée section AH n° 204 à M. Dimitri Yanculovici et Mme Sara Bisbe Lopez au prix de 375 000 € (trois cent soixante-quinze mille euros),
- de l'autoriser à signer tous compromis, actes et documents relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 17 décembre 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.